



## REGLEMENT INTERIEUR TRANSPORT SCOLAIRE Année scolaire 2022/2023

Le transport scolaire est un service gratuit destiné aux enfants scolarisés dans les écoles du village et habitants la cité Ste Barbe.

Les élèves de l'école maternelle Arc-en-ciel sont sous la surveillance d'un agent communal.

La commune et le transporteur déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets de valeur.

### Fonctionnement :

Les enfants de l'école maternelle seront confiés à l'accompagnateur par le responsable légal 10 mn avant le départ du bus.

**En cas de non présence de l'accompagnateur dans le bus, les enfants de maternelle ne pourront pas monter dans le bus et resteront sous la responsabilité de leurs parents.**

Trajets "aller" :

La montée dans le bus se fera dans l'ordre suivant :

- élèves de l'école maternelle
- élèves de l'école élémentaire

Les enfants devront patienter dans le calme et se soumettre aux directives de l'accompagnateur et du chauffeur.

Trajets "retour" :

A l'arrivée à Ste Barbe, les élèves de l'école maternelle seront obligatoirement récupérés par le responsable légal.

### Règles de vie :

Pour la sécurité de votre enfant et de celle des autres, votre enfant s'engage à respecter les règles de bonne conduite suivantes :

- Respecter le conducteur, l'accompagnateur et les camarades : pas d'insolence, d'insultes, de gestes grossiers, d'actes de violence,
  - Rester assis, ne pas se détacher,
  - Ne pas chahuter, parler à voix basse,
  - Ne pas manger,
  - Ne pas boire,
  - Ne pas dégrader le bus,
- DESCENDRE DU BUS**
- Attendre que le bus soit complètement arrêté avant de bouger,

-Descendre calmement, sans bousculade.

### TRAVERSER

- Ne jamais traverser devant ou derrière le bus arrêté, attendre qu'il se soit éloigné,
- Regarder à gauche, à droite et de nouveau à gauche avant de s'engager,
- Traverser sans courir, en utilisant les passages piétons, s'il y en a.

Mesures disciplinaires en cas de non-respect des règles de vies :

Toute entrave au règlement fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'enfant.

Engagement :

Tout enfant inscrit s'engage à emprunter le bus de ramassage scolaire durant toute l'année scolaire.

Tout changement de planning devra être signalé par email:

[scolarite.ruelisheim@orange.fr](mailto:scolarite.ruelisheim@orange.fr)

### Cordialement

**Nathalie NICOLSI, Adjointe au Maire de Ruelisheim**

**Déléguée aux affaires scolaires**

### Horaires bus :

#### LUNDIS-MARDIS-JEUDIS-VENDREDIS

#### MATIN (aller):

Départ Avenue Bruat 7h50	École Élémentaire 8h00	École Maternelle 8h05
-----------------------------	---------------------------	--------------------------

#### MATIN (retour):

Départ École Élémentaire 11h30	École Maternelle 11h35	Avenue Bruat 11h45
-----------------------------------	---------------------------	-----------------------

#### APRÈS-MIDI (aller) :

Départ Avenue Bruat 13h20	École Élémentaire 13h30	École Maternelle 13h35
------------------------------	----------------------------	---------------------------

#### APRÈS-MIDI ( retour) :

Départ École Elémentaire 16h00	École Maternelle 16h05	Avenue Bruat 16h15
-----------------------------------	---------------------------	-----------------------